

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'HERAULT
COMMUNE DE LA BOISSIERE

CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION
DU 21 FEVRIER 2019

Etaient présents : Jean-Claude CROS, Rodolphe AUGÉ, Jean-Pierre BOUDES, Sébastien LAINÉ, Régis LOUBET, Jessica MARTINEZ-DUPUIS, Victor PEREIRA, Roger PERRET
Etait excusé et avait donné pouvoir : Daniel PRUNIER (pouvoir à M. BOUDES)
Etaient excusés : Sabine CHAUSSAT, Baptiste LALFERT
Etaient absents : Carine CHEYNET, Aurélie COIGNARD, Julie LABRY, Sylvain SECONDY

1. A l'unanimité, décision d'organiser des camps d'été dans le cadre de l'accueil de loisirs sans hébergement (la commune participera à hauteur de 100 € pour le camp des 10/15 ans et à hauteur de 80 € pour le camp des 6/10 ans).
2. A l'unanimité, M. le maire est autorisé à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à hauteur de 50 704.27 € jusqu'à l'approbation du budget primitif 2019.
3. A l'unanimité, approbation de la convention pour le raccordement à la fibre optique en façade du bâtiment de la mairie.
4. A l'unanimité, soutien à la résolution générale du 101ème congrès des maires et des présidents d'intercommunalité.
5. M. le maire rend compte au conseil de sa décision de ne pas préempter, après avis de la commission aménagement du territoire, environnement, les parcelles suivantes :
C 587 (DIA 18-6115), C 164 (DIA 18-6636), A 201 (DIA 18-6793), C 291 (DIA 18-6825)
6. Questions diverses

Vu pour être affiché le 26 février 2019 conformément aux prescriptions de l'article L.2121.25 du Code Général des Collectivités locales.

Fait à La Boissière, le 26 février 2019,

LE MAIRE,

Jean-Claude CROS

